

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

DEL2025_41

Objet : Mission d'étude pré-opérationnelle en vue de la réalisation d'un Pôle d'Echange Multimodal à la halte ferroviaire de Barbentane et étude de faisabilité en vue de la réalisation d'une plateforme logistique / AMI Friche

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

ABSENT : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : Michel GAVANON

M. le vice-président en charge de la Mobilité expose que notre agglomération a lancé son Plan de Mobilité le 18 octobre dernier. Le diagnostic conduit par l'agence d'Urbanisme AUPA, a d'ores et déjà identifié l'intérêt particulier du site de la halte ferroviaire de Barbentane autour duquel le développement d'une accessibilité multimodale doit être accompagné.

Cette halte ferroviaire de Barbentane, située à l'extrême ouest du territoire, le long de la D570N au débouché de la voie verte provenant de Plan d'Orgon et de « La Durance à vélo », constitue un point d'accès au futur Service Express Régional Métropolitain (SERM) avignonnais développé par la région, dans sa dernière phase.

Au titre du PLU, ce secteur fait l'objet d'une Opération Publique d'Aménagement intitulée « Eco-pôle de la Gare ». Située en limite est du territoire, la zone AUE de l'éco pôle de la Gare s'étend sur 19,31 ha. Elle englobe une partie du domaine public ferroviaire (limite est de la zone) ainsi que la RD 34 (limite nord de la zone). L'objectif est d'y établir un éco-pôle industriel et artisanal en lien avec la réouverture de la gare (qu'il y ait ou non du fret de marchandises). L'éco-pôle de la Gare a été reconnu d'intérêt stratégique par le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Arles approuvé le 26/04/2019. L'aménagement de la zone de la Gare fait aujourd'hui l'objet d'actions multiples et parallèles des différents partenaires associés (Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays d'Arles, Communauté Terre de Provence Agglomération, Commune de Barbentane) : études de diagnostic, études de marché, calcul des disponibilités foncières au sein du Pays d'Arles (AUPA, 2023), etc.

Du point de vue de l'action stratégique de Terre de Provence, le diagnostic du Plan de Mobilité a permis d'identifier les portes d'entrée du territoire parmi lesquelles, à l'est figure la halte ferroviaire de Barbentane. Il apparaît donc pertinent de développer un Pôle d'Echange Multimodal sur la halte ferroviaire de Barbentane.

Cette action, reconnue par la région dans le cadre du SERM d'une part, fait l'objet d'une action du contrat d'orientation des mobilités finalisé dans un comité technique régional le 08 janvier dernier.

C'est pour ces raisons qu'il est nécessaire de constituer in situ un pôle d'Echange Multimodal (PEM) regroupant toutes les composantes de la mobilité afin de faciliter l'accès au SERM avignonnais et métropolitain d'Aix-Marseille-Provence :

- Une halte ferroviaire ;
- Une halte routière ;
- Une aire de stationnement et de covoiturage ;
- Les raccordements à la RD570N et au réseau cyclable : la Durance à vélo et la voie verte vers Barbentane
- Un ensemble d'activités économiques intégrant le bâtiment de la gare.

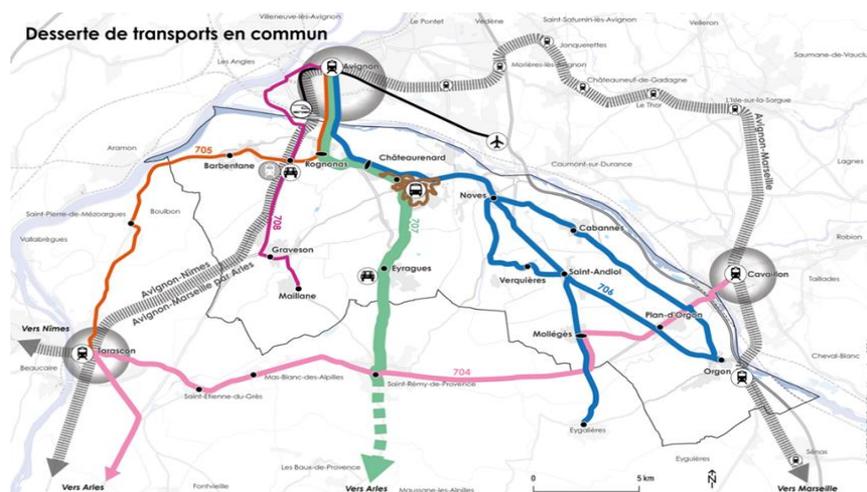
A plus long terme, il est envisagé de développer sur ce site, dans la mesure de sa compatibilité avec le PEM, l'implantation d'une plateforme logistique embranchée fer destinée au développement de la logistique multimodale du territoire et soutenu par les services de la région Sud dont il est nécessaire d'envisager la faisabilité sur le site.

Le bureau communautaire du 27 février 2025 a émis un avis favorable.

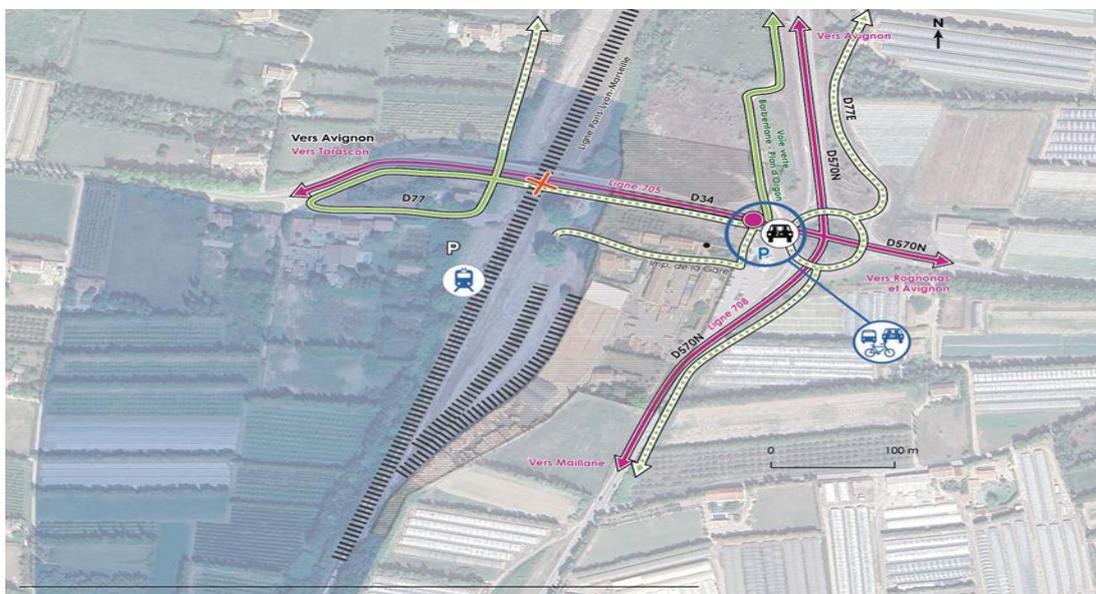
Il est donc proposé au Conseil Communautaire de :

- **lancer** une étude pré-opérationnelle d'implantation d'un Pôle d'Echange Multimodal et, de faisabilité d'une plateforme logistique sur le site de la gare de Barbentane, pour un montant estimé à 125 000 euros HT ;
- **demande** à la région Sud dans le cadre du projet AMI friche la subvention la plus élevée possible (au maximum 60%)

Desserte ferroviaire et routière de l'agglomération



Site d'implantation du PEM



Éléments de diagnostic :	Enjeux identifiés :
Zones de stationnement	Développement des cheminements cyclables sécurisés pour desservir les pôles générateurs et assurer la connexion avec les communes voisines
Pôles générateurs	Report modal et développement des modes actifs par la création d'un pôle d'échange multimodal (PEM)
Commerces	Réouverture de la halte ferroviaire de Barbentane
Lignes de cars régionaux (705 et 708)	Desserte de la future zone d'activités de la Gare
Arrêt de cars	Résorption des points noirs afin d'assurer la sécurité des modes actifs
Aménagements cyclables existants	Création d'un parking payant et d'arrêts minutes à proximité de la gare
Zone d'activités	

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission mobilité en date du 11 février 2025.

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 27 février 2025,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de développer des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) connectés au réseau ferroviaire ; que la région soutient la reconversion de friche, notamment des gares ; que la halte ferroviaire de Barbentane, sur laquelle d'importants projets de développements sont envisagés, présente les caractéristiques potentielles d'un important PEM situé à l'ouest du territoire de terre de Provence ; que ce projet de PEM figure dans le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) négocié avec la région sud, ainsi que dans le Service Express Régional Métropolitain avignonnais (SERM) tel qu'il est projeté par la région Sud ;

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'implantation d'un Pôle d'Echange Multimodal et, de faisabilité d'une plateforme logistique sur le site de la gare de Barbentane, pour un montant estimé de 125 000 euros HT ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente à passer le marché public permettant d'identifier le bureau d'étude qui sera en charge de l'étude ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention à la région Sud dans le cadre du projet AMI friche afin d'obtenir la subvention la plus élevée possible (au maximum 60%) ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 1

Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

